

Crise énergétique

Centres scolaires, institutions et écoles spécialisées,
centre de psychomotricité

Indications à l'attention des directions et du corps enseignant



(Communication No 1) – 27 janvier 2023

Cette lettre de communication est évolutive ; les futures mises à jour apparaîtront en rouge.

Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Prévention et exemplarité.....	3
3. Protection du droit à la formation.....	3
4. Mesures et recommandations	3
5. Ressources pédagogiques	5
6. Protocoles de gestion des situations critiques	5
7. Mesures en cas de pénurie d'électricité.....	5
8. Sites internet	7

1. Contexte

Le Conseil fédéral a décidé de nombreuses mesures pour que la Suisse puisse rapidement renforcer son approvisionnement énergétique. Ainsi, la Confédération a lancé, fin août 2022, [une campagne d'économies d'énergie](#)¹ sous le slogan « **L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas** ».

Au niveau de notre canton, le Conseil d'État a décidé le 17 août 2022 d'activer un état-major cantonal de conduite pour coordonner les moyens d'action en prévision d'une éventuelle pénurie d'énergie. Le 14 septembre 2022, il a en outre décidé de mettre en œuvre [des mesures d'exemplarité](#)² avec les communes et d'inciter la population et les entreprises à suivre ses recommandations en matière d'économies d'énergie.

Le 30 septembre 2022, [le Conseil fédéral a approuvé l'institution de l'état-major de crise](#)³ qui complètera l'organisation de crise et entrera en action si le pays doit affronter une situation de pénurie énergétique grave.

2. Prévention et exemplarité

La prévention et l'exemplarité se concrétisent par une participation à l'effort collectif, afin d'éviter une pénurie d'énergie et les coupures ponctuelles qui pourraient en découler. Les écoles et institutions de formation appliquent les mesures d'économie d'énergie préconisées.

De plus, les écoles et les institutions de formation participent également à l'effort de prévention **en sensibilisant les enfants et les jeunes à la problématique de l'économie d'énergie et aux bonnes pratiques** à l'aide de matériel pédagogique adapté.

3. Protection du droit à la formation

Quant à la protection du droit à la formation déjà fortement mis à mal pendant les mois de crises sanitaires, les cantons membres de la CIIP sont unanimes pour vouloir, en cas de contingentement, de coupures prolongées ou de black-out, **éviter à tout prix une fermeture totale des écoles**.

4. Mesures et recommandations

Dans le cadre de la crise énergétique et des objectifs de réduction de consommation annoncés par la Confédération, le Conseil d'État - après consultation - a décidé de mettre en œuvre des mesures d'exemplarité avec les communes et d'inciter la population et les entreprises à suivre ses recommandations en matière d'économies d'énergie.

¹ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-fédéral.msg-id-90158.html>

² <https://www.ne.ch/medias/Pages/220914-Crise-energetique-10-mesures-.aspx>

³ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-90562.html>

Les mesures et recommandations suivantes sont appliquées dans les écoles :

No	Mesure
1.	CHAUFFAGE et AÉRATION
	<p>La température est limitée à 20 °C dans les salles de classe, les salles de conférence, les salles de travail, les bibliothèques, les salles communes, les vestiaires et les douches. Les salles polyvalentes ainsi que les salles de gymnastique sont chauffées à 17 °C maximum.</p> <p>Afin de limiter les déperditions de chaleur, il est conseillé d'éviter de laisser les fenêtres ouvertes en imposte. Pendant les journées de cours, les salles de classe doivent être aérées en ouvrant les fenêtres sur une courte durée afin de respecter une consigne importante pour lutter contre la propagation du coronavirus.</p> <p>En période d'inoccupation prolongée des locaux (week-end et vacances), la direction informe les exploitants de chaufferie de manière à procéder à une baisse de la température de ces locaux à 15 °C. Il faut prévoir les relances nécessaires en fonction des typologies de bâtiments.</p>
2.	ÉCLAIRAGE
	<p>La lumière des locaux inoccupés doit être éteinte et la lumière naturelle privilégiée.</p> <p>Il convient de renoncer aux éclairages extérieurs non nécessaires à la sécurité.</p>
3.	ÉLECTRONIQUE et INFORMATIQUE
	<p>Les équipements électroniques (postes de travail, vidéoprojecteurs, écrans, imprimantes) qui ne nécessitent pas un fonctionnement permanent doivent être éteints (et pas débranchés pour éviter le déchargement de la pile interne).</p> <p>Le nombre d'ordinateurs et d'équipements périphériques allumés (imprimantes, vidéoprojecteurs, écrans ou autres) doit être réduit.</p> <p>La sobriété numérique est de rigueur.</p>
4.	EAU
	<p>Réduction de la consommation d'eau (chaude et froide) et diminution de la température des chauffe-eau à 60°C.</p>
5.	INSTALLATIONS
	<p>Limitation de l'usage des installations gourmandes en énergie (ascenseurs, escalators, climatisations, luminaires, chauffages d'appoint, etc.).</p> <p>L'accès aux ascenseurs est strictement réservé aux personnes à mobilité réduite et au transport de matériel.</p>
6.	PISCINES et BASSINS THÉRAPEUTIQUES
	<p>Selon recommandation du Conseil d'État, baisse de 2°C de la température des piscines publiques. Demeure réservée la situation particulière des bassins thérapeutiques des écoles spécialisées.</p>

La mise en œuvre concrète de ces mesures d'exemplarité et recommandations cantonales doit permettre d'obtenir des résultats sans impacter notablement le confort et la sécurité de la population. Elles visent à atténuer grandement le risque de pénurie d'énergie.

5. Ressources pédagogiques

5.1 Campagne Sobriété numérique

Le numérique est un acteur incontournable de notre société. À Neuchâtel, il est présent dans nos écoles depuis une vingtaine d'années déjà. Les terminaux (ordinateurs, smartphones, tablettes, TBI), les réseaux (câbles sous-marin, fibre optique, satellites) et les centres de données nécessaires à son fonctionnement consomment une part croissante d'électricité. Les prévisions actuelles montrent que le numérique consommera même [20% de l'électricité mondiale en 2025](#)⁴...

Partant de ce constat et dans le cadre de la mise en œuvre de l'éducation numérique, l'Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) a mené une action de sensibilisation sur le thème de la **sobriété numérique** auprès de tous les acteurs de l'école obligatoire.

La campagne [Sobriété numérique](#)⁵ a été déployée d'octobre à décembre 2022. Chaque semaine, une image a été affichée lors de l'extinction des 4500 postes installés dans les classes de l'école obligatoire. L'image comportait le logo de la campagne « Sobriété numérique », un slogan et un QR code donnant accès à des ressources, afin de traiter de chaque sujet.

Les personnes intéressées trouveront des informations complémentaires en visitant le site [Impact environnemental du numérique](#)⁶ - Savoir, comprendre, agir - géré également par l'OISO.

Pour toute question ou remarque, contacter oiso@ne.ch.

6. Protocoles de gestion des situations critiques

Les directions d'écoles conservent leur protocole de gestion de situations critiques à portée de main et vérifient que tous les éléments soient à disposition et à jour. Dans le cas présent, il s'agit de porter une attention particulière aux liens avec les partenaires habituels mobilisables, comme les services techniques communaux.

7. Mesures en cas de pénurie d'électricité

Certaines mesures relativement simples d'économie d'énergie permettent d'abaisser le risque de pénurie, d'éloigner quelque peu les mesures de restriction d'utilisation, mais également le contingentement ou le délestage.

Le Département fédéral de l'économie, la formation et la recherche prévoit qu'en cas de pénurie grave d'électricité, les mesures seraient adaptées à la gravité de la pénurie et à la situation concrète. Les mesures ont pour but de préserver la stabilité du réseau et d'assurer l'approvisionnement en électricité. Chaque palier de mesures vise à éviter des conséquences plus graves, qui exigeraient des mesures plus drastiques.

⁴ <https://www.arcinfo.ch/neuchatel-canton/littoral/neuchatel-commune/neuchatel-ville/canope-traque-la-pollution-numerique-1222934>

⁵ <https://iclasse.rpn.ch/parcours/libre/97892>


⁶ <https://blogs.rpn.ch/greenit/>

Mesures en cas de pénurie d'électricité (source : Département fédéral de l'économie, la formation et la recherche)⁷

Quand l'électricité vient à manquer

Les mesures potentielles en cas de pénurie d'électricité

État au 23 novembre 2022



En fonction de la quantité d'électricité à économiser, les mesures peuvent être déployées de manière individuelle ou combinée

Appels à réduire la consommation
 Décision : délégué à l'approvisionnement économique du pays
 Acteurs visés : tous les consommateurs

Limitations ou interdictions frappant les appareils et installations non essentiels
 Décision : Conseil fédéral
 Activités visées : en fonction de la pénurie, les paliers suivants sont envisageables :

- 1^{er} palier : limitation de la température de lavage maximale des lave-linge dans les ménages privés, interdiction des éclairages publicitaires entre 23 heures et 5 heures, p. ex.
- 2^e palier : limitation de la température de chauffage maximale dans les pièces accessibles au public, interdiction d'éclairage à des fins publicitaires, p. ex.
- 3^e palier : réduction des horaires d'ouverture des magasins, interdiction d'utiliser les stations de lavage pour les véhicules, p. ex.

Contingentement
 Décision : Conseil fédéral
 Exécution : OSTRAL*
 Acteurs visés : gros consommateurs

4^e palier : interdiction d'exploiter des installations sportives ou de réaliser des manifestations culturelles si elles utilisent de l'électricité, p. ex.

Délestages pour quelques heures
 En dernier recours
 Décision : Conseil fédéral, Exécution : OSTRAL*
 Acteurs visés : tous les consommateurs

*Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise. Conduite par l'Association des entreprises électriques suisses (AES), elle est activée sur instruction de l'Approvisionnement économique du pays (AEP) dès qu'une pénurie d'électricité se déclare.

En prévision d'un éventuel délestage, le tableau ci-dessous permet d'envisager les premiers travaux en fonction des contextes locaux.

	Risques	Conséquences possibles	Mesures envisageables
Transports	Transports publics fonctionnant à l'électricité indisponibles	Les élèves ne peuvent se rendre à l'école	Pédibus, Bus scolaires des écoles, Enseignement à distance en dernier recours, ...

⁷ <https://www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home/themen/energie/energie-aktuelle-lage.html>

Éclairage	Absence d'éclairage	Manque de lumière pour les activités scolaires habituelles	Activités adaptées au contexte, Suppression d'une partie des leçons, Mise à disposition de lampes rechargeables
Chauffage	Coupure de chauffage	Refroidissement des locaux	Habits supplémentaires apportés par les élèves (stockés à l'école)
Situation critique	Téléphones fixes hors service	Difficulté de communication	Prévoir un déplacement physique pour alerter
Informatique	Réseau et équipements informatiques hors service	Ressources en matière d'informatique pédagogique (p. ex iClasse), technique (p.ex RPNomade) et administrative (p. ex CLOEE) indisponibles (mails, PRONOTE, bulletins, etc.)	Anticiper l'impression des documents indispensables
Communication avec les parents d'élèves	Indisponibilité des outils informatiques	Nécessité de changer de canaux de communication	Agenda scolaire, séances en présentiel, ...

8. Sites internet

Pour compléter vos connaissances ou vous inspirer de bonnes pratiques, vous pouvez visiter les sites suivants :

www.energie-environnement.ch

www.suisseenergie.ch/menage

www.suisseenergie.ch/chauffage

www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home.html

www.stop-gaspillage.ch

Service de l'enseignement obligatoire,
27 janvier 2023